

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d' **ARTIGNOSC** sur **VERDON**  
Séance du 01 avril 2022

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	07
de votants	08

L'an deux mille vingt-deux et le premier avril à 18 heures ;  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER,  
Pascale SOLE ;  
MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absent représenté : M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Pascale SOLE ;

Etaient absents : Mme Maria-Térésa LIOTARDO et M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

**N° 2022-04-023**

**Pour : 08**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités  
Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget des collectivités ;

Monsieur le Maire demande à Madame Christine MESSAGER, Adjointe aux finances, de  
présenter le budget de la commune au titre de l'année 2022 ;

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	300 353.00 €	013 Atténuations de charges	5 000.00 €
012 Charges de personnel	336 500.00 €	70 Produits services, domaine et ventes div.	221 435.00 €
014 Atténuations de produits	105 995.00 €	73 Impôts et taxes	427 897.00 €
65 Autres charges de gestion courante	54 950.00 €	74 Dotations et participations	76 982.00 €
		75 Autres produits de gestion courante	62 920.00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>797 798.00 €</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>794 234.00 €</b>
66 Charges financières	1 436.00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	3 500.00 €	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations provisions semi-budgétaires		78 Reprise sur amort. et provisions	
022 Dépenses imprévues	10 242.70 €		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>812 976.70 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>794 234.00 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	494 086.00 €	042 Opérations ordre transfert entre sections	1 376.02 €
042 Opérations ordre transfert entre sections	19 214.00 €	002 Résultat reporté	530 666.68 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>513 300.00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 376.02 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 326 276.70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 326 276.70 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	69 500.00	13 Subventions d'investissement	326 594.00 €
21 Immobilisations corporelles	239 035.00		
23 Immobilisations en cours	637 861.45		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>946 396.45 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>326 594.00 €</b>
165 Remboursement d'emprunts	20 400.00 €	10 Dotations Fonds divers réserves	15 660.00 €
		1068 Excédents de fonctionnement	
020 Dépenses imprévues	14 360.00 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>34 760.00 €</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>15 660.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>981 156.45 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>342 254.00 €</b>
		021 Virement de la section de fonctionnement	494 086.00 €
040 Opération d'ordre transfert entre section	1 376.02 €	040 Opérations ordre transfert entre sections	19 214.00 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 376.02 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>513 300.00 €</b>
		001 Solde d'exécution reporté	126 978.47 €
<b>TOTAL</b>	<b>982 532.47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>982 532.47 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON  
Les jours , mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

